



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R20-2019-032

PUBLIÉ LE 28 MARS 2019

# Sommaire

## **Rectorat de l'académie de Corse et IA-DASEN 2A**

R20-2019-03-21-006 - Délégation de signature de la rectrice de l'académie de Corse à la cheffe de la division des personnels enseignants de l'académie (2 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Corse et IA-DASEN 2A

R20-2019-03-21-006

Délégation de signature de la rectrice de l'académie de  
Corse à la cheffe de la division des personnels enseignants  
de l'académie



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Arrêté rectoral n° 1-2019/03/21  
**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CORSE**  
**CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

- VU** le code de l'éducation ;  
**VU** le code des relations entre le public et l'administration ;  
**VU** le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;  
**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
**VU** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
**VU** le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;  
**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;  
**VU** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
**VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;  
**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif notamment à la suppléance des préfets de régions et à la délégation de signature des préfets ;  
**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;  
**VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse ;  
**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
**VU** le décret n° 2015-172 du 13 février 2015 relatif au socle de connaissances et de compétences professionnelles ;  
**VU** le décret du Président de la République du 12 juin 2018 nommant madame Julie BENETTI rectrice de la région académique de Corse, rectrice de l'académie de Corse ;  
**VU** le décret du Président de la République du 27 avril 2018 portant nomination de madame Josiane Chevalier, préfète hors classe, en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;  
**VU** l'arrêté préfectoral du 15 juin 2018 portant délégation de signature à madame Julie Benetti, rectrice de l'académie de Corse, pour l'exercice du déferé devant la juridiction administrative des actes des établissements publics locaux d'enseignements soumis au contrôle de légalité et du contrôle de légalité des conventions et des actes relatifs au fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement qui n'ont pas trait au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice ;  
**VU** l'arrêté préfectoral du 15 juin 2018 portant délégation de signature à madame Julie Benetti, rectrice de l'académie de Corse, pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses des budgets du ministère de l'éducation nationale, et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;  
**VU** la délégation de signature rectorale n° 01-2018/06/18 du 18 juin 2018 conférée à monsieur Bruno Martin, attaché hors classe d'administration de l'Etat, secrétaire général de l'académie de Corse ;  
**VU** la délégation de signature rectorale n° 02-2018/06/18 du 18 juin 2018 conférée à madame Stéphanie Marcelli, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au secrétaire général de l'académie de Corse, chargée des fonctions de directrice de la prospective et de l'organisation scolaire ;  
**VU** la délégation de signature rectorale n° 03-2018/06/18 du 18 juin 2018 conférée à monsieur Vincent Aillaud, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint au secrétaire général de l'académie de Corse, chargé des fonctions de directeur des ressources humaines ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 06 mars 2018 nommant madame Sabrina Barkart, attachée d'administration de l'Etat, au rectorat de l'académie de Corse.

.../...



**ARRETE :****ARTICLE 1 ER :**

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Bruno Martin, secrétaire général de l'académie de Corse, de madame Stéphanie Marcelli, adjointe au secrétaire général de l'académie de Corse, chargée des fonctions de directrice de la prospective et de l'organisation scolaire, et de monsieur Vincent Aillaud, adjoint au secrétaire général de l'académie de Corse, chargé des fonctions de directeur des ressources humaines, la délégation de compétence et de signature qui leur est confiée respectivement par les arrêtés rectoraux n°1-2018/06/18 du 18 juin 2018, n°2-2018/06/18 et n°3-2018/06/18 du 18 juin 2018, sera exercée par :

- **Madame Sabrina Barkat**, attachée d'administration de l'Etat, dans la limite de ses attributions de cheffe de la division des personnels enseignants (DPE) :
- Gestion des postes et emplois des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation et de surveillance des établissements publics et privés d'enseignement.
- Gestion des postes et des emplois des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap).
- Autorisation est donnée à madame Sabrina Barkat à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous les actes relatifs à la gestion des personnels enseignants d'éducation, d'orientation, de surveillance et AESH, ainsi que les documents concernant l'organisation et le fonctionnement des établissements.

**ARTICLE 2 :**

L'arrêté rectoral n° 6-2018/06/18 du 18 juin 2018 est abrogé.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le secrétaire général de l'académie de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Ajaccio, le 21 mars 2019



LA RECTRICE

*Julie Benetti*  
Julie BENETTI